Vol. LI — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, 20 SEPTEMBRE 1922 — No. 43

ABONNEMENTS
Canada, par année $1.00
Etats-Unis, par année 1.50
Europe, par année 2.50

Tarif des Annonces
Par pouce ______ 50 sous
ANNONCE LEGALES
1ère insertion, parligne ......12 sous
Chaque insertion subséquente 8 sous

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 35 sous chacune. Petites annonces, 50 sous.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIE ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées :

Le Manitoba
Publié par A. GAUVIN
42, Av... Provencher
SAINT-BON... E - MANITOBA
Télé... : 1235

L'Association d'Education

La perception

Dans Saint-Boniface

St-Boniface a eu sa journée de perception, dimanche dernier. En dépit de la pluie battante qui n'a cessé de tomber de toute l'après-midi, les percepteurs ont visité chaque demeure. Les citoyens, encore sous l'effet des paroles énergiques et convaincantes de l'abbé Sabourin qui, à chaque messe, le matin, avait donné l'un des exposés les plus lumineux de notre situation scolaire et précisé le devoir de chacun, ont répondu à notre appel avec enthousiasme et générosité.

Dans les campagnes

Dimanche, le 24 septembre, les délégués de l'Association visiteront les paroisses de la vallée de la Rivière Rouge. Voici la liste de nos délégués et de la paroisse assignée à chacun.

AUBIGNY: M. Hormisdas Béliveau, le président de l'Association;
STE-ELIZABETH: M. J.-A. Marion;
LORETTE: M. Louis-Philippe Gagnon;
STE-ANNE: M. Henri Lacerte;
STE-AGATHE: M. Camille Fournier;
ST-JEAN-BAPTISTE: Le Rév. Frère Joseph;
ST-MALO: Le Rév. Père Péalapra, O. M. I.;
ST-PIERRE: M. l'abbé Sabourin;
LETELLIER: M. Noël Bernier;
ST-EUSTACHE: M. Arthur-A. Prud'homme;
ISLE-DES-CHENES: M. J.-O. Dubuc;
ST-CHARLES: M. Jos. Landry;
LA BROQUERIE: M. Marius Benoit;
ST-FRANCOIS-XAVIER: M. Samuel Nault;
ST-ADOLPHE: M. Guillaume Charette;
THIBAULTVILLE: Dr Laurendeau;
ST-JOSEPH: M. Adrien Potoin;
ST-NORBERT: M. Jules Collon;
LASALLE: M. Joseph Leblanc;
ELIE: M. Joseph Baril et M. Aimé Joyal;
FORT GARRY: M. William Raymond;
STE-GENEVIEVE: M. Pambrun.

Woodridge, St-Labre et les autres paroisses à l'est de la Rivière Rouge seront visitées vers la mi-octobre.

Le 1er octobre nos délégués iront à l'Ouest. Nous en reparlerons la semaine prochaine.

Nous recommandons à tous nos amis de relire attentivement les instructions que nous leur donnions la semaine dernière et que nous répétons encore. Elles s'appliquent à toutes les paroisses, même à celles qui ne seront visitées que le 1er oct.

D'abord en cas de mauvais temps le 24, la perception sera partout remise d'une semaine. C'est-à-dire que les paroisses du premier groupe seront visitées le 1er octobre et que celles du second groupe seront visitées le 8 octobre.

Deuxièmement, nous désirons que la perception soit faite, dans chaque paroisse, le jour même, de la visite de notre délégué.

Troisièmement, nous comptons sur les officiers de nos cercles paroissiaux pour organiser d'avance, dans chaque paroisse, une équipe de percepteurs suffisante pour couvrir toute la paroisse en une journée.

De plus, nos délégués, devront rencontrer tous les percepteurs de leur paroisse respective après la messe. Ils auront des instructions spéciales à leur communiquer et des livrets de reçus à leur remettre; les officiers des cercles paroissiaux sont priés d'en prévenir leurs percepteurs.

Dans chaque paroisse, il y aura, après la messe, une courte assemblée de tous les paroissiens à laquelle notre délégué adressera la parole; enfin, dans l'après-midi, visite et perception à domicile par les percepteurs.

Nous répétons qu'il y va de l'existence même de l'association que la perception soit faite et bien faite partout. Il faut que chacun donne.

Qu'on y songe bien.

Les délégués sont priés de se rappeler que nous attendons un rapport écrit d'eux pour lundi soir et que mardi soir nous les attendrons à une assemblée à l'Hôtel de Ville, à St-Boniface.

Oeuvre indispensable

Dimanche dernier, le cercle local de l'Association d'Education de Saint-Boniface a fait la quête à domicile, sur son territoire. Nous donnons à côté le résultat de son travail.

Dimanche prochain ce sera le tour des autres cercles locaux. L'Exécutif leur fournira tout l'appui possible, par l'envoi de délégués, pour les aider à faire leur travail, mais qu'ils ne perdent pas de vue que c'est leur travail.

Le dernier congrès a appuyé fortement sur l'indispensable nécessité d'avoir des cercles locaux bien vivants; sans cela l'oeuvre de l'Association d'Education est condamnée à languir. Dimanche prochain, l'Exécutif compte sur eux pour organiser le secours financier à domicile.

La quête à domicile peut paraître ennuyeuse à ceux qui sont sollicités; elle l'est bien davantage pour ceux qui sollicitent. Le travail ingrat de se faire quêteur pour l'intérêt commun mérite au moins une réception cordiale, s'il ne décroche pas l'appui financier.

Cette quête à domicile a deux avantages incontestables. D'abord on a cru que c'était le seul moyen efficace de se pourvoir des fonds nécessaires, les autres ayant été reconnus insuffisants. Or une oeuvre de résistance est impossible sans argent. En second lieu, rien ne peut rappeler plus vivement l'injustice dons nous sommes victimes en cette province.

Les garanties données par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et par l'Acte de Manitoba devraient nous dispenser de quêter pour défendre nos droits. Mais les lambeaux de ces deux actes pendent aux murs de notre superbe Hôtel du Gouvernement. Comme Lady McBeth les gouvernants de Manitoba ont beau se laver les mains devant leur public pour faire disparaître les traces de leur injustice, la tâche est indélébile. Un acte réparateur s'impose.

Nous devrions avoir, en cette Province, les droits qu'a la minorité protestante de Québec. Qu'on nous donne seulement la moitié de la mesure d'équité que reçoit la minorité protestante de Québec et nous garantissons la paix. Nous serions alors dispensés de la quête à domicile, et nous n'en serions pas fâchés.

Ce qu'on appelle la loi Thornton est une iniquité. Le contrat qu'elle prétend annuler dépasse la juridiction de l'Assemblée législative manitobaine; c'est donc un coup de force et non une loi. L'arrangement Laurier-Greenway, bien qu'incomplet et insuffisant, était pourtant un contrat entre le Gouvernement provincial et le Gouvernement fédéral agissant sous la dictée du Conseil Privé qui avait reconnu nos droits. La législature manitobaine a pris sur elle de déchirer ce contrat; c'est une iniquité, il faut bien appeler les choses par leur nom.

Mais l'injustice s'appuyant sur la force possède, et elle compte bien lasser notre patience.

Nous avons bondi sous l'insulte; nous avons organisé notre Association d'Education pour sauver ce que la prétendue loi veut nous arracher. Allons-nous fléchir après six ou sept ans de lutte? Nous aurions vraiment piètre posture devant l'élément français du pays tout entier. Se dérober par ennui ou lassitude au moment du danger est une trahison. Aucun de nous n'est capable d'un pareil acte, mais ne laissons pas à l'apathie de nous faire arriver au même résultat pratique. Le programme d'action dressé par le dernier congrès et le nouvel Exécutif qu'il s'est donné est un programme sauveur, s'il trouve l'appui de tous. Commençons par faire le petit effort financier jugé nécessaire, exécutons ensuite le reste du programme et nous vivrons. L'Exécutif mettra les cercles locaux au courant des détails de ce programme par un délégué très en vue qu'il s'est assuré. Il ne faut sûrement pas attendre sa visite pour se mettre au travail, mais dès que les groupes locaux auront la bonne fortune de prendre contact avec lui, il faudra absolument concerter une action commune et pratique qui atteindra les détails de la vie de chaque jour.

Faisons le premier pas dimanche prochain.

DANS LE PROCHE ORIENT

Voici donc de nouveau la guerre en Orient. En réalité, elle n'avait pas cessé. Les deux partis restaient dans l'attente d'une intervention des alliés et se fortifiaient sur leurs positions.

Cette intervention qui eut lieu l'année dernière, sous la forme d'une Conférence interalliée, ne réussit pas à aplanir les difficultés et l'armistice qui s'en suivit ne fut qu'une occasion pour les Turcs et les Grecs de se préparer à une nouvelle lutte.

La Turquie voulait bien étudier des conditions de paix, mais elle n'entendait le faire que si les Grecs retiraient leurs troupes de Smyrne et d'Anatolie. Athènes s'y refusa. Elle fit mieux, Smyrne fut déclarée autonome et le gouvernement hellénique manifesta, par l'avance de ses troupes en Thrace, l'intention d'occuper Constantinople.

Pendant ce temps, les délégués Turcs étaient reçus plus que froidement à Londres et M. Lloyd George leur répondait indirectement à la Chambre des Communes en affirmant toute sa sympathie pour les Grecs et en accusant les Turcs des pires forfaits.

Les Turcs avaient eu le tort, en effet, d'avoir un moment menacé l'Egypte et soutenu contre l'Angleterre la campagne de Mésopotamie. Ce sont là des choses qui ne se pardonnent pas et, tandis que Londres faisait des avances à l'Allemagne, il gardait rancune à la Turquie de s'être battue contre l'Angleterre.

De là un mécontentement dans le Proche-Orient qui devait finir par se manifester violemment.

Kemal Pacha, ne pouvant compter que sur ses forces, les lança contre les armées grecques qui tenaient la ligne de Brousse à Afioun-Karahissar en passant par Eski-Cheir, embranchement d'Angora.

Les Turcs se sont emparés de ces deux dernières villes, refoulant les Grecs en arrière et les menaçant, au nord, sur la ligne de Brousse, au sud, sur la ligne de Smyrne. L'évènement, dès lors, ne pouvait trouver une solution que dans la défaite les Grecs.

C'est ce qui émeut la presse britannique.

Elle se montre sévère à l'égard de la politique de M. Lloyd George qui, en Orient comme en Europe, aura été le grand perturbateur international en entreprenant un jeu de bascule qui menace également de rompre la Petite-Entente et de soulever d'autres conflits dans l'Europe centrale.

On commence à s'apercevoir en Angleterre de l'influence néfaste du premier ministre britannique dans la politique mondiale. M. Wilson et lui auront devant l'histoire, la responsabilité d'avoir prolongé les troubles de la guerre et arrêté l'effort économique des nations qui voulaient se relever de la tourmente.

D'autre part, par quel épouvantable châtiment l'Autriche expie-t-elle aujourd'hui le crime d'avoir été l'instrument qui a déchainé la guerre. Réduite aux proportions d'une province, elle se débat dans une situation financière voisine de la banqueroute.

Les puissances réunies naguère à Londres auraient pu s'entendre pour empêcher la catastrophe imminente, M. Lloyd George s'y est opposé, et M. Schanzer a refusé le concours de l'Italie avec l'arrière pensée d'une intervention politique pleine de sous-entendus impérialistes.

En désespoir de cause, Mgr Seipel, chancelier d'Autriche, a entrepris un voyage circulaire pour apitoyer les Etats d'Europe sur le sort du pays. A Prague, on l'a renvoyé à la Société des Nations. A Berlin on lui a prodigué de bonnes paroles, mais on a pensé que le moment serait mal choisi pour attirer l'Autriche dans le Reich par une complète annexion, comme le souhaitent les pangermanistes viennois.

Il ne restait plus que l'Italie. On s'y attendait après la manoeuvre de M. Schanzer à Londres, qui n'a point caché l'idée d'une intervention plus politique qu'économique. L'Italie ne veut pas que l'Autriche aille ni à l'Allemagne ni à la Petite-Entente; mais ell elui tend les bras. Le chancelier Seipel s'y jettera-t-il dans un élan de désespoir? C'est ce que nous apprendront puet-être les pourparlers engagés à Vérone entre les délégués de Vienne et de Rome.

Quoi qu'il en soit, une partie se joue autour de l'Autriche agonisante et qui peut changer l'équilibre de l'Europe centrale. On pouvait éviter des complications faciles à prévoir. Londres ne l'a pas voulu, fidèle à sa formule: vivide ut impera.

MADAME LA COMTESSE D'AUDIFFRET A SAINT-BONIFACE

Dimanche soir Madame la Comtesse d'Audiffert a fait une conférence dans la Salle du Collège de St. Boniface, sous le haut patronage de Sa Grandeur Mgr Béliveau archevêque de St. Boniface, de M. le Dr. N. A. Laurendeau, maire de cette ville et du Révérend Père Recteur du Collège.

M. le maire présenta Madame la Comtesse en termes choisis et en lisant la belle lettre de recommandations de Son Eminence le Cardinal Dubois, archevêque de Paris.

Cette Conférence qui avait pour but de faire un appel charitable en faveur des orphelins français de la Grande Guerre, a été des plus émouvante; Madame le Comtesse, la dévouée déléguée de l'oeuvre du Soutien Français "Pro Infantia - Pro Patria", après avoir exprimé avec une éloquence toute patriotique, le tribut d'admiration et de reconnaissance que l'on doit aux héroïques poilus, ainsi qu'à leurs non moins vaillants frères d'armes Canadiens, a cité quelques exemples touchants concernant ses chers petits protégés, tant dans les régions dévastées par l'ennemi qu'à l'arrière, ensuite elle a expliqué tout le dévouement de la femme Française pendant la guerre et ce qu'était la Famille Française, non connue par l'étranger de passage et si décriée par la propagande ennemie pour discréditer la France. France non athée, comme certains veulent le faire croire, mais la France immortelle, immortellement catholique.

Il est infiniment doux d'entendre faire comprendre que le monde a trop longtemps jugé les Français sur les scories de la surface. Quelques milliers de personnages évasifs ne constituent pas plus un pays qu'un oiseau ne fait le printemps. Tandis que les millions d'honnêtes gens, dont personne ne parlait jamais, sont ceux que l'on a vus en 1914-1918 et qui, tout en étonnant, ont fait l'admiration du monde entier.

Pendant la soirée, un joli programme musical a été donné:

Ouverture: duo de piano par deux élèves du Collège, puis par intervalles: M. S. Hélie, Mme J. A. Breitner, le Luthécia Quatuor formé par Mme L. Thibaut, Melle Violet Johnston, M. Harry Rosenfield sous la direction de M. René Wegbecher et enfin Melle Violet Johnston, dans un solo de violon.

Le talent de tous ces artistes a été hautement apprécié par l'auditoire qui le leur a témoigné par des rappels et de chaleureux applaudissements. Les artistes du quatuor sont tous membres de la symphonie Allen Orchestra dirigée par le bien connu Charles Manning.

La journée de l'Association d'Education à Saint-Boniface

RUES DESAUTELS ET D'ESCHAMBAULT; Percepteur, MM. Avila Ferland et Georges Bétournay.

M. Arthur Prud'homme	$ 5.00
Anonyme	1.00
Anonyme	.50
Alfred Doucet	2.00
Mme Jacques Beausage	1.00
M. J.-S. Prud'homme	2.00
Mme Joseph Legouarguer	.25
M. L. Faulkner	.25
Mme Verhaeghe	.25
Mme E. Gieele	.25
M Pierre Couture	2.00
M. Arthur Cusson	10.00
M. Joseph Desgagnés	2.00
M. Thomas Beaulieu	.25
Mme Charles Loiselle	1.00
Mme Odina Couture	.50
M. Borghshasee	.25
M. Léon Roy	1.00
M. Louis Lassaline	1.00
M. Edouard Brunet	.25
M. W. Lavallé	.50
Mme S. Rémillard	1.00
M. C.-C. Bernier	5.00
M. Paul Prince	2.00
Total	$39.25

RUE DES MEURONS; MM. Alfred Doucet et Camille Fournier, percepteurs.

M. Bélanger	$ 1.00
M. Duhamel	.50
M. Arthur Gauthier	.50
M. Hubert Daveyon	.50
M. A. Van K...	2.00
M. A. Savoie	.50
M. Th. Coutur...	.25
M. Y. Brassard	.25
M. Léo Vasseur	.50
Mme Hall	1.00
M. C. Fournier	5.00
Mlle Coutu	1.00
Mme A. Paul	.25
M. Edouard Lane	5.00
Mme Clément	.50
M. Léonard	.50
M. Joseph Bourgeault	10.00
M. Eugène Bourgeeault	.50
M. C. Lafrenière	2.00
M. C.-A. Gareau	10.00
M. Ernest Pelletier	1.00
M. Joseph Gauthier	4.00
Mme Théo. Bertrand	1.00
M. Narcisse Bergeron	5.00
Total	$52.75

RUE AULNEAU; MM. S.-A. Nault et O. Lacerte, percepteurs.

M. A. Desautels	$ 3.00
M. J.-H. Desautels	2.00
M. S.-A Nault	5.00
M. Ed. Desilets	5.00
M. J. Blais	5.00
Mme Renaud	1.50
M. A. Roy	5.00
M. Emmanuel Barré	1.00
M. Ed. Frigon	1.00
M. Ludger Roux	10.00
M. H. Beaulieu	1.00
Mme Whilehm	.25
M. Merlevé	.50
Mme Dumousseau	1.00
M. L. Roussin	1.00
M. Charles Lanthier	20.00
M. J.-A. Lanthier	1.00
M. F.-J. Théberge	.50
M. O. Lacerte	1.25
Total	$65.00

AVENUE PROVENCHER; MM. J.-N.-L. Taillefer et Eug. Boismenu.

M. I. Benoit	$ 5.00
RR. PP. Oblats	25.00
M. U. Rémillard	5.00
M. A. Bélanger	1.00
M. Isaïe Lavoie	5.00
Mme Paradis	1.00
M. L. Laurendeau	5.00
M. V. Faille	1.00
M. O. Faille	1.00
Dr. Raoul Tassé	1.00
M. J.-P. Tremblay	5.00
Mme J.-B. Côté	2.00
Mme J.-B. Lafrance	1.00
M. Alexandre Bernier	5.00
Mme T.-A. Bernier	2.00
Mme Buron	1.00
M. Cazal	.50
Mme G. Meunier	1.00
Mme N. Bérubé	2.00
Mme d'Eschambault	2.00
Mme Vaudry	2.00
Mme Bouchard	5.00
M. E. Dubuc	3.00
MM. Fontaine et Boulanger	2.00
M. P. Savoie	.25
M. Persons	1.00
M. Plante	.50
M. R. Duranleau	1.00
M. J.-A. Lapierre	1.00
M. A. Gauvin	10.00
M G. Maher	.50
Famille A. Bérubé	10.00
M. Alfred Lévesque	1.00
M. N. Taillefer	2.00
M. A. Laramé	5.00
M. Prosper Gevaert	1.00
Dr. L.-D. Collin	2.00
M. Paul Lavoie	5.00
L'Union canadienne Ltée	10.00
Collège St-Boniface	20.00
M. Louis Bétournay	5.00
Total	$159.00

AVENUE CATHEDRALE; M. J.-A. Marion, percepteur.

S. G. Mgr Béliveau	$50.00
M. l'abbé L. Brodeur	5.00
M. l'abbé Brunet	5.00
M. l'abbé Lavoie	5.00
Mgr Jubinville	25.00
Le Petit Séminaire	10.00
M. l'abbé Messier	2.00
M. l'abbé Moreau	1.00

(Suie à la page 4)
(Suite de la page 1)

M. Louis Ferland	2.00
M. A. Paquin	2.00
M. H. Landreville	.50
Mlle May Erwin	3.00
M. Victor Gray	1.00
M. Joseph Glasson	1.00
Mme Auger	.50
M. Alex. Gagnon	1.00
M. Azarie Labossière	5.00
M. Alfred Paul	.25
Rév. Frère Joseph	50.00
M. J.-G. Doutre	1.00
M. Jos. Courchesne	1.00
RR. SS. de Jésus-Marie	50.00
M. Emilien Schwartz	2.00
M. Joseph Ritchot	.25
M. l'abbé Sabourin	5.00
M. Elie Ritchot	1.00
Total	$229.50

RUES LANGEVIN ET MASSON; MM. Charles Lanthier et A. Pambrun, percepteurs.

Mme W. McDougall	$ 1.00
M. D. McDougall	.25
Mme J. Genthon	5.00
M. James Forstall	.50
M. A. Samson	1.00

(A suivre en page 2)

LA JOURNEE DE L'ASSOCIATION

(Suite de la page 1)

M. Alphonse Lemay, père	5.00
M. J.-A. Rioux	.50
Mme Hermary	1.00
M. H. Meunier	2.00
M. A.-H. Henrie	1.00
M. Whitington	.50
M. A. Gauthier	1.00
M. P. Tétreault	1.00
M. B. Laurin	1.00
Mme Vve. Normandeau	1.00
Mme C. Lalonde	.25
M. J.-E. Ritchot	.25
M. A. Ethier	.50
M. H. Lévesque	.50
M. B. Leblanc	1.00
M. Arthur Lemay	1.00
M. E. Provencher	2.00
M. J.-A. Biron	2.00
M. L'Abbé	.50
M. A. Turgeon	.50
M. A. Huot	1.00
M. C. Dussault	1.00
M. A.-C. Larivière	2.00
M. A.-A.-C.. Larivière	5.00
M. J.-O.-E. Lévesque	2.00
M. H. Painchaud	1.00
M. Armand Pambrun	2.00
M. F. Kergueris	2.00
M. C. Henrie	1.00
M. H. Jacques	1.00
Mme Duchesne	1.10
Mme Cunin	.25
M. Ph. Breault	5.00
M. Gaudette	1.00
M. A. Potvin	5.00
M. E. Beaupré	2.00
M. J. Mondor	2.00
M. A. Brulé	.50
Mme A. Pearson	.50
M. Arthur Clément	1.00
M. Regimbal	.50
M. L. Duchesneau	1.00
Mme Pritchard	.50
Mme Bibeau	1.00
M. J. Bibeau	.25
M. Th. Hébert	.50
M. J. Landry	.50
M. A. Bibeau	1.00
M. F.-X. Courteau	.25
M. E. Séguin	1.00
Mme Cheyrion	.25
Mme E. Toupin	.50
Total	$73.85

RUE DUMOULIN; MM. Arthur Prud'homme et Ernest Dumas, percepteurs.

Mme Albert Dupé	$ .50
M F. Cushing	1.00
M. H. Béliveau	20.00
M. J.-T. Dumouchel	5.00
M. J.-E. Cyr	25.00
M. J.-L. Trudeau	1.00
M. H. Constant	5.00
Mme H. Constant	1.00
Mlle Madeleine Constant	1.00
M. Jean Constant	1.00
Mlle Mélina Beaupré	2.00
M. Roger Goulet	5.00
M. J.-B. Voyer	5.00
M. C. Tétreault	1.00
M. A. Drapeau	1.00
M. Jules Rémillard	1.00
Hon. Juge Prud'homme	10.00
Mme Joseph Bélanger	1.00
M. H. Labossière	1.00
M. F.-X. Lavoie	25.00
M. P. Gosselin	2.00
M. Albric Lambert	1.00
M. Ulric Trudeau	1.00
M. J.-T. Lévesque	1.00
M. Ernest Dumas	2.50
Mme Crock	.50
Mme Jule	.50
M. Amédée Fournier	1.00
M. I. Rondeau	1.00
M. Aerch	.20
M. Alfred Glada	.25
Hon. Joseph Bernier	10.00
Mme Baillargeon	1.00
M. F. Morissette	.50
M. Narcisse Paul	1.00
Mlle Aurore Paul	1.00
Mme Bonin	.75
Mme Soucy	.75
Mme Martin	.50
Mme Trottier	.10
Mme McEachern	1.00
M. J.-A. Marion	10.00
M. Jean-A. Tingras	1.00
Total	$151.05

..RUES. NOTRE-DAME. ET. COL-

RUES NOTRE-DAME ET COLLEGE; MM. F.-D. Pambrun et J.-E. Desilets, percepteurs

M. F.-D. Pambrun	$5.00
M. G. Pambrun	1.00
M. A. Samson	1.00
M. J.-E. Arpin	5.00
M. Paul Gagnon	10.00
M. Nicolas Suarez	5.00
M. C. Blanchet	.50
M. E. Tardif	.25
M. C. Charbonneau	.50
M. H. Guyon	.50
M. G. Pilon	.25
MM. Lemieux et Dorval	5.00
Hon. juge Prendergast	25.00
M. D. Pelletier	1.00
M. J. Cox	1.00
M. John Rivard	.50
M. Louis St-Laurent	.25
Mme A. Guilbert	2.00
M. J.-C. Marcoux	1.00
M. A. Savoie	.50
M. Jos. Robitaille	1.00
M. E. Létienne	5.00
M. Van Belleghem	.50
M. Van Outrive	1.00
M. Raphael Cazes	5.00
M. Louis Lévesque	2.00
Les enfants de M. Louis Lévesque	1.35
M. Liguori Levasseur	.50
Mme J.-T. Renaud	1.00
M. V. Dease	1.00
M. J.-A.-F. Bleau	5.00
M. G. Toussaint	1.00
Mme Bougard	.50
M. Joseph Prescott	1.00
Mme Berriault	.50
M. B. Grande	.25
M. J.-C. Turenne	5.00
La famille G. Lévesque	5.00
A. Lacroix	.25
Total	$102.10

RUE RTCHOT; MM. François Ozanam et J.-A. Prenovault, percepteurs.

M. Ludger Gagnon	$ .50
M. Leler	1.00
M. Ed. Léveillé	1.00
M. Ed. Proulx	1.00
M. Martel	.50
M. Boivin	.50
Mme Dugal	1.00
Mme Cheyrion	.25
M. T. Brabant	2.00
Dr. N.-A. Laurendeau	20.00
M McPhee	.50
M. Xachet	.50
M. Lebel	.50
M. Joseph Baril	5.00
M. Normandeau	2.00
M. J.-A. Lemay	1.00
M. S. Paul	.50
M. François Ozanam	2.00
M. Prenovault	4.00
M. Gédéon Lemay	5.00
M. Chénier	1.00
M. Joachim Nolin	.60
M. Léo Pelletier	.50
M. Alphonse Pelletier	5.00
M. Callaerts	.50
Mme Phaneuf	.50
M. J. Roy	1.00
M. Anctil	.50
Mme Muller	4.00
M. Achaire	.50
M. Joseph Vermander	2.00
M. W. Hébert	1.00
M. Tancrède Schwartz	2.00
M. E.-F. Dumont	.50
M. M. Doiron	1.00
M. J. Ghezzi	1.00
Mme Rose Primeau	.50
Mme Dornez	.25
M. Laplume	.25
M. Guertin	.25
M. A. Brunet	2.00
M. Buot	3.00
M. W. Proulx	1.00
M. Vigouret	.50
M. Pierre Noël	.25
Total	$78.85

RUES LA VERENDRYE, TACHE ET LA POINTE; MM. Aimé Joyal et

(A suivre en page 3)



Aux Détenteurs des Bons de la Victoire du Canada, à 5 ans et à $5\frac{1}{2}$ pour cent d'intérêt

Émis en 1917 et échéant le 1er décembre 1922

OFFRE DE CONVERSION

LE MINISTRE DES FINANCES offre aux détenteurs de ces bons, qui désirent continuer leurs placements sous la garantie du Dominion du Canada, le privilège d'échanger à l'échéance les bons de l'une et de l'autre catégories portant intérêt de $5\frac{1}{2}$ pour cent, payable semestriellement:

(a) Les bons de cinq ans, datés du 1er novembre 1922, échéant le 1er novembre 1927.

(b) Les bons de 10 ans, datés du 1er novembre 1922, échéant le 1er novembre 1932.

Tandis que les bons échéants rapporteront de l'intérêt jusqu'au 1er décembre 1922, les nouveaux bons commenceront à produire de l'intérêt à partir du 1er novembre 1922, CE QUI DONNERA UNE BONIFICATION D'UN MOIS ENTIER D'INTÉRÊT À CEUX QUI PROFITERONT DU PRIVILÈGE DE LA CONVERSION.

Cette offre est faite seulement aux détenteurs de bons arrivant à échéance et non pas à d'autres prêteurs. Les bons à émettre en vertu de cette proposition seront virtuellement de même nature que ceux échéants, sauf que l'exemption de taxe ne sera pas appliquée à la nouvelle émission.

Les détenteurs des bons échéants, qui désirent profiter de ce privilège de conversion, devraient porter leurs bons, LE PLUS TÔT POSSIBLE, MAIS NON PAS PLUS TARD QUE LE 30 SEPTEMBRE, à une succursale de toute banque chartrée au Canada, afin d'en recevoir en échange, pour les bons remis, un reçu officiel contenant une promesse de distribution de bons correspondants de la nouvelle émission.

Les détenteurs des bons échéants pleinement enregistrés, dont l'intérêt est payable par chèques émis à Ottawa, recevront, le 1er décembre, comme à l'ordinaire, leurs chèques d'intérêt. Les détenteurs de bons à coupons détacheront et retiendront le dernier coupon non échu, avant de remettre le bon lui-même pour être converti.

Les bons remis seront envoyés par les banques au ministère des Finances, Ottawa, où ils seront échangés contre des bons de la nouvelle émission, sous forme de bons pleinement enregistrés, ou de bons à coupons enregistrés, ou de bons à coupons au porteur, avec intérêt payable le 1er mai et le 1er novembre de chaque année, pendant la durée de l'emprunt. Le paiement du premier intérêt se fera le 1er mai 1923, et les bons de la nouvelle émission seront transmis aux banques pour distribution immédiate après la réception des bons remis.

Les bons de l'émission arrivant à échéance, qui n'ont pas été convertis en vertu de cette proposition, seront acquittés le 1er décembre 1922.

Daté à Ottawa, le 8 août 1922.

W. S. FIELDING,
Ministre des Finances.

LA JOURNEE DE L'ASSOCIATION

(Suite de la page 2)

Antonio Marcoux, percepteurs.

M. S. Pelletier	$ 1.00
M. A. Bidoul	.50
M. Camille Girard	.25
M. N. Tascona	.50
M. William Lamirande	.25
M. Eugène Léonard	1.00
RR. SS. du Précieux Sang	5.00
M. Alphonse Beaudry	1.00
M. J.-C. Davis	5.00
Mme Ed. Guilbault	1.00
Mlle G. Guilbault	1.00
M. J.-B. Leclerc	5.00
M. Alfred Leclerc	2.00
M. G. Leclerc	1.00
Mlle Anna Leclerc	1.00
M. Arthur Leclerc	1.00
M. Jos. Taylor	1.00
La famille J.-B. Poirier	2.00
Mme A. Couture	1.00
M. Michel Chicoine	.50
M. Médéric Cyr	2.00
M. L. Rodrigue	.50
M. David Senez	5.00
Mme De Crunaire	1.00
M. Henri Trudel	2.00
M. Albany Dussault	1.00
M. Edmond Bourgoin	.50
M. J.-B. Lévesque	1.00
M. P. Lafferté	.25
M. Charles Tétrault	.25
Mme A. Saussereau	.50
M. Pierre Gladu	.25
M. G. Faucher	.50
M. Théo Hébert	2.00
M. R. J. Leck	.50
M. Paul Saindon	.25
Mme F. Cardinal	.25
M. P.-E. Brière	.50
M. J. Brière	.50
M. L.-A. Dumont	1.00
Ttotal	$50.00

RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE; MM. Pierre Chabalier et Gaudias Brunet, percepteurs.

M. A. Bissonnette	$ 1.00
M. S.-J.. Dussault	10.00
M. Noel Bernier	5.00
M. Joseph Couture	.50
Mme W. Ledoux	1.00
M. E. Hébert	.25
M. Joseph Perreault	.25
M. Jean Daoust	5.00
Mme Magnan	1.00
M. Pierre Chabalier	1.00
M. Joseph Magnan	1.00
M. A.-N. Brodeur	1.00
M. C. Hollebeke	4.00
M. Eugène Martel	1.00
M. U. Rémillard	1.00
M. Lavallé	.50

M. Guillaume Charette	2.00
M. A. Brabant	.10
M. F. Mondor	1.00
M. J. Bourgeault	2.00
M. J.-A. Bousquet	.50
M. F. Sweeney	.25
M. G. Larivière	.50
M. Eugène Boisseau	1.00
M. Antonio Labelle	2.00
M. Victor Mager	5.00
M. J.-A. Blais	2.00
M. J.-B.-O. Leclerc	2.00
M. J.-A. Renaud	1.00
M. J.-P. Bertrand	5.00
M. G.-A.-W. Lane	1.00
M. J.-B. Saeve	2.00
Mme Joseph Prud'homme	5.00
M. C.-A. Prud'homme	2.00
M. Henri Lacerte	5.00
M. L. Villeneuve	$ 5.00
M. R. Croteau	2.50
M. H. Savaria	1.00
M. Jean Maasen	.75
M. Jos Mathieu	1.00
M. Elz. Couture	1.00
M. Fidèle Mondor N.	1.00
M. J.-B. Beauchemin	1.00
Famille Marcoux	3.50
M. Ed. Lévêque	1.00
M. A. Aganier	1.00
M. Damas Goulet	1.00
M. J.-B. Poitras	2.00
M. Chas. Poitras	5.00
M. Ed. Bélanger	5.00
M. Alp. Robert	.50
M. L.-P. Roy	25.00
M. Frank Day	.50
M. Adolphe Dupuis	1.00
M. Alp. Marcoux	1.00
M. Emile Lavoie	.10
M. L. Bochard	.25
Mme E. Meunier	2.00
M. Jos. Fournier	2.00
M. P. Blanchet	2.00
M. Napoléon Despates	1.00
Total	$139.95

RUES BERTRAND, BERRY ET GOULET; MM. M. Chavane, O. Bellavance et Marion, percepteurs.

M. R. Desrosiers	$ 5.00
M. W. Cadoret	1.00
M. A. Pelland	2.00
M. A. Pelletier	1.00
M. A. Dusablon	1.00
M. F. Rhault	1.00
M. H. Bellefeuille	.85
M. S. Blanc	1.00
M. A. Gobeil	.25
M. P. Gobeil	2.00
M. G. Gobeil	1.00
Mme De Noble	.25
M. Gomdec	.25
M. J. Couture	1.00
M C. Ouiellette	1.00
M. E. Painchaud	2.00
Mme Dupas	1.00

M. J. Hossay	1.00
M. O. Rhault	.50
M. L. Pacaud	1.00
M. J. Lafrance	.50
Mme Turcotte	.25
M. T. Gagnon	1.00
Mme Doiron	.25
M. J. Doiron	.50
Total	$26.10

RUES DES MEURONS ET YOUVILLE; MM. M. Sourisseau, O. Pelletier, percepteurs.

M. Z. Berard	$ 1.00
M. I. Pothier	1.00
M. A. Guigne	1.00
M. F. Thomas	.50
M. Th. Laporte	1.00
M. G. Simons	.50
M. Eug. Lemaliet	.50
M. Th. Gentes	1.00
M. W. Gagnon	.50
M. Y. Lemaliat	.25
M. J. Hurard	.50
M. N. Pirotton	5.00
M. Oscar Pelletier	1.00
M. E. Sourisseau	1.00
M. A. Sourisseau	1.00
M. Ch. Souchon	2.00
M. Ch. Bertrand	.30
M. J.-N. Fremel	1.00
M. M.-J. Olivier	.50
M. Ch. Anctil	2.00
M. A. Boutal	2.00
M. A. Blezy	.25
M. V. Nasson	2.00
M. G. Ducharme	1.00
M. J. Gregoire	.50
M. Omer Pelletier	5.00
M. E. Constant	1.00
M. G. Lamontagne	.25
M. A. Talbot	.25
M. Léon Druet	1.00
M. Ph. Meilleux	.50
M. E. Ricard	1.00
M. A. Camajou	1.00
M. U. Labossière	3.00
M. C. Gagnon	.50
M. J.-A. Rodrigue	.10
M. J. Baileul	1.00
M. F. Vigouret	1.00
Total	$42.90

LA FRANCE AU CANADA

Train-Exposition des Produits de l'Industrie Française



Le projet du train-exposition français au Canada est maintenant du domaine de la réalité, grâce à la bonne volonté et à l'étroite coopération de toutes les parties intéressées, et actuellement, cette exposition roulante est en marche à travers le Canada, visitant en route les principaux centres du pays.

Après la brillante inauguration du convoi ces jours derniers, à la gare Viger de Montréal, à laquelle assistaient parmi les personnalités les plus marquantes, le premier ministre du Canada, les sénateurs C. P. Beaubien, Raoul Dandurand, Smeaton White; le comte d'Armand, président du train-exposition, le vice-consul de France à Montréal; M. Emile Hébert, du Pacifique Canadien, et plusieurs autres représentants des chemins de fer, les wagons furent ouverts au public et celui-ci put admirer les superbes spécimens de la fabrication industrielle française, artistiquement disposés dans les différentes voitures du convoie. Tous les jours, des foules de visiteurs ne cessèrent de défiler devant les nombreux exhibits, et s'il est permis de juger par le succès qu'il a remporté dans la métropole, le train-exposition est assuré de faire une randonnée triomphale jusqu'à Victoria, sur la cote du Pacifique.

Le train, qui est composé de huit wagons-exposition, à part les voitures affectées au personnel, présente d'une manière pratique au public canadien, des échantillons de la fabrication française. Dans ces wagons, dont chacun a été organisé sous la direction d'une personnalité en vue dans le domaine de l'Industrie ou du Commerce en France, ont été disposés de façon à en permettre l'inspection facile, les articles que l'on veut faire mieux connaitre en Canada. En voici l'énumeration dans l'ordre qu'on a suivi pour constituer le convoi:

1er wagon.—La Pensée Française. Littérature ancienne et moderne. Sciences. Arts, civils et religieux. Musique. Théâtre, Archéologie. Pédagogie. Médecine et Chirurgie. Librairie. Enseignement technique. Chambres de Commerce. Banques.

2ième wagon.—Le Domaine Industriel, Commercial et Touristique de la France: Voyages. Chemins de fer. Navigation. Colonies. Photographie. Aviation. Génie civil. Mines et Métallurgie. Mécanique. Décoration des édifices et des habitations. Sports.

3ième wagon.—Industries de la Mode, du Vêtement et de leurs Accessoires. Soieries. Fils. Tissus. Dentelles.

En haut: Le train-exposition à Montréal.
En bas: Le wagon de la "Pensée Française" utilisé comme salon de réception.

4ième wagon.—Industries du Cuir: Matières premières. Application. Articles de Voyage. Sellerie. Chaussures. Ganterie.

5ième. wagon.—Produits Chimiques. Droguerie. Pharmacie. Parfumerie.

6ième wagon.—Articles de Paris. Instruments de Précision et Electricité. Brosserie. Maroquinerie. Tabletterie. Vannerie. Bimbeloterie. Jouets.

7ième wagon.—Agriculture. Horticulture. Alimentation.

8ième wagon.—Orfèvrerie. Objets d'Art. Bronzes. Horlogerie. Bijouterie Coutellerie.

Nous avons déjà rappelé, lors de la venue à Montréal de la mission Fayolle, tout le bien que l'on était en droit d'attendre d'une telle foire ambulante. Les produits français, recherchés pour leur qualité et leur délicatesse, seront ainsi mieux connus et de plus étroites relations commerciales s'établiront entre les deux pays, quand on réalisera les nombreux produits que l'on pourra échanger.

Les Français parcoureront le Canada en y faisant connaître les articles qu'ils peuvent exporter, et ils réaliseront également, en visitant nos villes et nos campagnes, l'immensité de nos richesses que nous pouvons aussi exporter avec avantage pour nos visiteurs.

Le train-exposition "La France au Canada,"—c'est le nom qu'il portera durant son voyage ici,—est des mieux aménagés; on remarque dans chaque wagon les caractéristiques qui distinguent la France: qualité supérieure des produits, étalages du meilleur goût, littérature attrayante, etc.

Nous souhaitons à nos visiteurs de faire un excellent voyage à travers notre immense pays et nous souhaitons pour leur entreprise tout le succès possible.

Et l'an prochain, quand le Canada organisera en France un train semblable, nos amis de là-bas pourront réaliser jusqu'à quel point nous pouvons exporter des produits naturels et autres; et cet échange sera avantageux aux deux pays tout en maintenant entre le Canada et la France les relations les plus amicales.

Distance totale couverte par le Train-Exposition

De Montréal à Toronto., 585 milles (Par voie de Québec).
De Toronto à Winnipeg..1360 milles (Par voie des Chemins de Fer Nationaux).
De Winnipeg à Victoria..1647 milles (Par voie des Chemins de Fer Nationaux).
De Victoria à Calgary... 817 milles (par voie de Glacier, Lac Louise et Banff).
De Calgary à Fort-William ....1322 milles (par voie de Lethbridge, Régina and Winnipeg).
De Fort-William à Toronto ....1500 milles (par voie du Sault-Ste-Marie, Guelph, Windsor et Hamilton).
De Toronto à Montréal.. 760 milles (par voie de Peterborough, Brockville, Ottawa et Sherbrooke).
Total ....[illegible] milles

NOUVELLES LOCALES

La semaine dernière nous avons eu de la pluie tous les jours.

Nos chasseurs locaux sont revenus dimanche dernier avec des sacs bien remplis de beaux canards

Le blé a monté de 5 sous le minot. En conséquence la farine à augmenté de 15 sous les 100 livres

On estime à 10,000 le nombre des hommes qui seront demandés cet hiverect hiver pour les chantiers.

Les 23 et 24 courant, Fête Champêtre sur le terrain du Collège. Les recettes sont destinées à la construction d'un Patinoir.

Le Cercle l'Aiglon de St-Boniface après le répit occasionné par les vacances va commencer incessamment ses pratiques du lundi. Appel est fait à tous ses membres de se préparer en conséquence et de faire du recrutement. En plus de la continuation des répétitions de la comédie le cercle va mettre à l'étude l'Oratorio "Le Paradis Perdu". Les membres seront avertis personnellement de la première réunion qui aura lieu probablement lundi 25 septembre.

ASSOCIATION DES ANCIENNES ELEVES DE L'ACADEMIE ST-JOSEPH

Le Conseil de l'Association des Anciennes Elèves de l'Académie St-Joseph W l'honneur de vous inviter à la réunion annuelle des membres de cette association, qui aura lieu le samedi le 7 octobre prochain.

Pour appartenir à cette association deux choses sont requises:

1o Avoir été élève de l'Académie St-Joseph; 2o Donner une cotisation de 50 sous pour aider à payer les petites dépenses que nécessite toute, organisation de ce genre.

Le comité d'organisation vous sera très obligé si vous lui faites parvenir votre réponse au plus tôt

Le programme sera:

7 heures p.m., banquet;

8 heures 30. Bénédiction du Très Saint Sacrement;

9 heures. Réception, élection.

L'entrée au banquet sera de $1. Sur réception de ce montant nous vous enverrons une carte d'admission. Veuillez nous prévenir d'avance de votre assistance au banquet afin que nous sachions le nombre de convives que nous devons attendre.

Adressez votre réponse à la Secrétaire-Trésorière,

Antoinette BARIL,
St. Boniface
105, rue Ritchot, Tél. N1752.

Les Anciennes Elèves qui n'ont pas reçu de carte d'invitation sont tenues de se croire invitées par le présent avis.

Toutes sont donc priées d'apporter le plus de diligence possible pour envoyer à la Secrétaire-Trésorière, leur nom leur adresse et la cotisation mentionnée.

Le Comité.

FORESTIERS CATHOLIQUES

L'élection des officiers de la Cour Taché No. 252 de l'Ordre des Forestiers a eu lieu le 13 du mois courant.

Les membres suivants ont été élus pour le terme 1922-23: Chapelain: Mgr W. L. Jubinville.

Jos. N. Senez, Chef-ranger. Ulric Phaneuf, vice chef ranger. Geo. Lévêque, Secretaire-archiviste et orateur. P. A. Buote, Secrétaire-financier. Ovide Bellavance, Trésorier. Michel Toupin, Syndic (élu pour 3 ans). Valmare Bourbonnière, Syndic. Charles Senez, Syndic. C. A. Biron, 1er conducteur. Norbert Bourbonnière, 2nd conducteur. Wilfrid Lévêque, sentinelle intérieure. Paul Senez, sentinelle extérieure.

L'installation aura lieu à la première assemblée régulière d'octobre (le 11 octobre prochain).

PARTIES DE CARTES

Nous commencerons bientôt nos parties de cartes: la première partie de cartes: la première partie aura lieu tout probablement jeudi le 28 du mois courant.

Mais n'oubliez pas que pour dimanche prochain nous avons gratuitement offert notre salle au demoiselles de la "Ligue des Jeunes Filles" qui donneront une partie de cartes au profit des pauvres.

Allons-y en foule. Nul doute que l'assistance sera nombreuse, vu que c'est la première partie de cartes de la saison.

Georges LEVEQUE,
Sec.-Archiviste.



AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Conseil de la Ville de Saint-Boniface a l'intention de faire et construire et fera et construira les travaux ci-dessous énumérés, comme améliorations locales payables par taxes spéciales (à moins qu'il n'en soit empêché dans chaque cas respectif, par une pétition telle que ci-après mentionnée.

Dans les cas respectifs où telles améliorations locales seront exécutées la Ville émettra des débentures spéciales pour un montant égal au coût de l'ouvrage et cotisera et prélèvera annuellement une taxe uniforme de frontage (sur les propriétés faisant front sur les deux côtés des rues ou parties de rues où l'ouvrage sera fait) suffisante pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre la dette en VINGT ANS; l'intérêt étant calculé sur la dette à un taux n'excédant pas six pour cent par année et à un pour cent par année de moins que ce taux sur le placement du fonds d'amortissemnt, mais ce dernier ne devant pas excéder quatre et demi pour cent par année.

Il sera prélevé sur les propriétés faisant front sur chaque côté des rues ou parties de rues où l'ouvrage sera fait une somme de $4.00 par pied de frontage pour le coût de la construction de l'égout principal et à cette somme le coût de chaque connexion qui pourrait être construite sera ajouté, le tout payable en vingt ans avec intérêt calculé tel que ci-dessus mentionné.

Les améliorations locales et les rues ou parties de rues sur lesquelles elles devront être faites sont comme suit:

Un canal d'égoût souterrain sur la rue Youville, de la ligne sud du Lot 13, Bloc 6, Plan 1441 à la rue Carrière.

Coût approximatif $1,986.60

Un canal d'égoût souterrain dans la ruelle en arrière des Lots 9 à 12, DGS 77, Plan 217, à partir de l'égoût principal de la rue Notre Dame jusqu'au centre du dit Lot 9.

Coût approximatif $139.00

Et à moins que dans un mois de la publication de cet avis les propriétaires de a propriété réelle affectée, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces ouvrages et de la cotisation requise pour en payer le coût, la Cité de St-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter ces travaux et à prélever les taxes spéciales de frontage ci-haut mentionnées.

Par ordre,
ERNEST GAGNON.
Greffier.

Saint-Boniface, Man.,
le 20 septembre, 1922.

Petites Annonces

50 SOUS PAR INSERTION

A LOUER—Maison moderne de 6 chambres, rue Aulneau, vacante le 2 octobre, aussi un garage. S'adresser à Adélard Paquin, 126 rue Aulneau, St-Boniface.

Les grandès chaleurs sont arrivées. Pourquoi ne pas voir

FONTAINE & BOULANGER

qui vous échangeront votre poêle à bois contre un poêle électrique. Nous sommes agents des marques Moffat, McClary's, Westinghouse, National. Si votre installation est faite, la connection ne vous coutera rien. Les prix, les facilités de paiement sont établis par le fabricant et sont les mêmes partout. Ne portez pas votre argent de l'autre côté du pont. Notre argent doit rester chez nous. C'est la seule manière de contribuer au développement de notre ville.

FONTAINE & BOULANGER

53 Ave. Provencher — Tél. N1425-1026